



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
LIMITEE

DP/1993/SCPM/L.3/Add.3
8 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS
LIEES AUX PROGRAMMES
Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York

PROJET DE RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS
LIEES AUX PROGRAMMES SUR LA REUNION QU'IL A TENUE PENDANT
LA QUARANTIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU
1er AU 18 JUIN 1993

Rapporteur : M. Thomas STELZER (Autriche)

Additif

CHAPITRE IV. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
(suite)

Ethiopie

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) propose de financer, sur cinq ans, un programme complet en matière de population d'un montant de 19 millions de dollars, dont 11 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à financer le solde de 8 millions de dollars en faisant appel à d'autres sources, notamment à des ressources multilatérales.
2. Les objectifs du programme proposé sont les suivants : a) élaborer et mettre en oeuvre la politique démographique nationale et un plan d'action global; b) renforcer, développer et améliorer les soins de santé maternelle et infantile et les services de planification de la famille (SMI/PF) pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles, ainsi que la mortalité infantile; c) porter de 4 à 12 % le taux de prévalence contraceptive, réduire le taux total de fécondité et diminuer le nombre de grossesses d'adolescentes; d) élaborer et mettre en oeuvre un programme global d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans le domaine démographique; e) renforcer les moyens dont dispose le pays pour faire des recherches sur la population et tenir compte des facteurs démographiques dans l'élaboration de sa planification; f) promouvoir la valorisation des ressources humaines pour permettre au pays de mieux concevoir, gérer et évaluer seul les programmes en matière de population; et g) améliorer la condition de la femme et accroître la participation des femmes au processus de développement.

3. Les délégations ont été nombreuses à présenter des observations sur le programme proposé. Deux d'entre elles ont demandé s'il représentait le meilleur usage possible des maigres ressources dont il disposait. Elles estimaient qu'il lui manquait une focalisation stratégique et que les ressources étaient trop dispersées sur de trop nombreuses activités. Une délégation s'est déclarée d'accord avec les huit objectifs du programme pris individuellement, mais a demandé s'il était vraiment possible au FNUAP de tout faire étant donné les limites de ses ressources. Elle estimait que l'on avait donné une trop grande importance à la collecte de données; par contre, une autre a estimé que le financement de cette activité était approprié. Une troisième a demandé si le programme comportait des activités en Erythrée ou s'il se limitait à l'Éthiopie.

4. Le Directeur de la Division de l'Afrique a fait observer que l'intervenant avait répondu à sa propre question lorsqu'il s'était déclaré d'accord avec les huit objectifs pris individuellement. Chacun d'entre eux était important au succès du programme. Le FNUAP était le principal organisme d'assistance extérieure en Éthiopie dans le domaine de la population. C'est donc à lui qu'il revenait de prendre la direction des opérations. À mesure que d'autres donateurs commençaient à appuyer les activités dans certains domaines et à y participer, le FNUAP pouvait alors se concentrer sur d'autres domaines. Le Directeur a souligné que le recensement revêtait une importance cruciale à l'heure actuelle, étant donné en particulier les changements spectaculaires qui se produisaient dans le pays. En outre, c'était là une priorité du Gouvernement. Le Fonds espérait obtenir un fort appui additionnel en faveur de ce recensement. La question avait été examinée lors d'une réunion convoquée par le Gouvernement en mai, mais on n'en connaissait pas encore les résultats. Le Directeur a précisé que le programme proposé ne couvrait pas l'Erythrée.

5. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour l'Éthiopie (DP/FPA/CP/132).

Guinée-Bissau

6. Le FNUAP propose de financer, sur cinq ans, un programme complet en matière de population d'un montant global de 3,8 millions de dollars, dont 2,6 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à financer le solde de 1,2 million de dollars en faisant appel à d'autres sources, notamment à des ressources multilatérales.

7. Les objectifs généraux du programme proposé sont les suivants :

- a) renforcer et accroître la portée du programme gouvernemental intégré de planification de la famille en encourageant la planification de la famille dans le cadre des installations sanitaires et en dehors;
- b) sensibiliser davantage la population en général et les dirigeants en particulier aux questions relatives à la population et la planification de la famille; et
- c) replacer toutes les activités en matière de population dans un cadre cohérent en appuyant l'élaboration d'une politique démographique.

8. Plusieurs délégations ont présenté des observations sur le programme proposé. L'une d'entre elles eût souhaité voir le FNUAP travailler en coopération plus étroite avec les ONG et les organisations nationales. Elle a demandé comment le FNUAP se proposait de distribuer les contraceptifs à la population rurale, qui représentait 80 % de la population totale. Une autre

délégation s'est fait l'écho de cet argument, estimant que les activités du programme en matière de planification de la famille semblaient se concentrer sur les installations urbaines. La même délégation a pensé qu'il serait peut-être plus efficace d'enrôler les ONG dans les efforts déployés pour renforcer les activités relatives aux femmes plutôt que de faire appel au Ministère de la promotion de la femme, qui venait d'être créé, à cette fin. Une troisième délégation a demandé pourquoi le programme ne mentionnait pas les adolescents et les jeunes hommes.

9. Le Directeur de la Division de l'Afrique a fait savoir que le FNUAP prévoyait de faire appel au réseau de prestation de services de l'UNICEF dans les zones rurales, ainsi qu'aux ONG, pour distribuer les contraceptifs. Le programme, a-t-il ajouté, ne mentionnait pas spécifiquement les besoins des adolescents, mais s'en occupait indirectement dans le cadre de l'éducation à la vie de famille dans le système d'enseignement scolaire. Le Fonds espérait également toucher les adolescents dans le cadre de ses activités d'information, d'éducation et de communication.

10. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le deuxième programme de pays du FNUAP pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/CP/124).

Sierra Leone

11. Le FNUAP propose de financer, sur cinq ans, un programme complet en matière de population d'un montant de 5,2 millions de dollars, dont 3,5 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à financer le solde de 1,7 million de dollars en faisant appel à d'autres sources, notamment à des ressources multilatérales.

12. Les objectifs immédiats du programme proposé sont les suivants : a) aider à réduire les niveaux de morbidité et de mortalité maternelles et infantiles en renforçant les services de planification de la famille, en élevant le taux de prévalence contraceptive et en encourageant la procréation responsable; b) appuyer des programmes pragmatiques en ce qui concerne les femmes, la population et le développement; c) renforcer les moyens institutionnels et valoriser les ressources humaines nécessaires à la bonne exécution du programme démographique du pays; et d) aider à obtenir des données fiables pour la planification du développement national.

13. Une délégation s'est déclarée satisfaite de la focalisation du programme et de l'utilisation novatrice du réseau de prestation de services du Programme élargi de vaccination (PEV) de l'UNICEF. Elle a par ailleurs recommandé de faire davantage appel aux ONG partout où cela était possible.

14. Le Directeur de la Division de l'Afrique a remercié la délégation en question de ses observations utiles et encourageantes.

15. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le deuxième programme de pays du FNUAP pour la Sierra Leone (DP/FPA/CP/122).

Ouganda

16. Le FNUAP propose de financer, sur quatre ans, un programme complet en matière de population d'un montant de 14 millions de dollars, dont 8 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'emploierait à financer le solde de 6 millions de dollars en faisant appel à d'autres sources, notamment à des ressources multibilatérales.

17. Les objectifs du programme proposé seraient les suivants : a) accroître la quantité, la portée et la qualité des services de SMI/PF dans certains centres de santé dans les districts participants; b) renforcer les services de consultation et de planification de la famille et établir des relations plus étroites entre les services d'IEC, de planification de la famille et du PEV; c) élaborer des plans d'action pour améliorer l'état de santé des femmes et des adolescent(e)s; et d) aider le Gouvernement à élaborer une politique démographique.

18. Plusieurs délégations ont présenté des observations sur le programme proposé. L'une d'entre elles a estimé que le programme partait d'une approche plutôt modeste étant donné l'ampleur des problèmes qui se posaient au pays. Elle eût souhaité que l'on fasse une analyse plus critique de ces problèmes et que l'on reconnaisse davantage la capacité du pays à contrôler l'exécution des activités en matière de population. Elle aurait aussi aimé que l'on accorde davantage d'attention aux problèmes causés par le bas niveau des salaires du personnel. Cette même délégation, notant que le FNUAP fournirait une partie des contraceptifs dont le pays avait besoin, a demandé s'il y avait risque que cet effort fasse double emploi avec celui de l'USAID dans ce domaine. Elle a demandé pourquoi le FNUAP avait décidé d'étendre le réseau de services (qui couvrait actuellement 13 districts) à 16 districts au lieu des 26 initialement prévus dans le document dont le Conseil est saisi.

19. Le Directeur de la Division de l'Afrique a répondu que le bas niveau des salaires des fonctionnaires était un problème pour tous les donateurs en Ouganda. Le FNUAP travaillait actuellement avec d'autres organismes des Nations Unies pour établir un système commun de stimulants qui, espérait-on, aiderait à alléger le problème. Le Fonds avait décidé de ramener le nombre de districts de 26 à 16 parce qu'il se rendait compte de ses limitations. Cette réduction permettrait au FNUAP de regrouper et de renforcer la prestation de services dans les zones desservies. Le Directeur a confirmé qu'en effet, l'USAID fournissait lui aussi des contraceptifs en Ouganda, mais que le FNUAP et l'USAID entretenaient des relations de travail étroites dans le pays et se consultaient systématiquement sur ces questions. Il n'y avait donc pas de risque de double emploi.

20. Le Comité permanent a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme de pays du FNUAP pour l'Ouganda (DP/FPA/CP/128).

Asie et Pacifique

21. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté le programme de pays que le FNUAP proposait pour le Pakistan et le Directeur de pays pour la République démocratique populaire lao a présenté le programme du Fonds pour ce dernier pays.

Pakistan

22. Le FNUAP a proposé un programme global de cinq ans d'un montant de 30 millions de dollars, dont 20 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il chercherait à financer le solde de 10 millions de dollars en faisant appel à diverses sources, notamment des sources multibilatérales.

23. Les principaux objectifs du programme proposé seraient d'aider le Gouvernement à : a) étendre les services de planification de la famille, y compris la fourniture de contraceptifs, et améliorer le programme de formation des agents de planification de la famille dans les villages et de leurs supérieurs; b) aider les ONG à lancer des projets novateurs en matière de planification de la famille et à élargir les réseaux de services de planification de la famille en zone rurale; c) établir et mettre en oeuvre un plan national de communication concernant la population; et d) améliorer les moyens dont dispose le Ministère fédéral ainsi que les services provinciaux du bien-être de la population pour planifier, mettre en oeuvre, appliquer et surveiller les programmes concernant la population.

24. De nombreuses délégations ont présenté des observations sur le programme proposé. Plusieurs d'entre elles ont noté avec satisfaction qu'il était centré sur les zones rurales et ont approuvé les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer la situation des femmes. Notant le caractère ambitieux du programme, une délégation s'est demandé s'il n'était pas trop optimiste, notamment au vu des résultats que le Fonds avait enregistrés précédemment dans le pays. Une autre délégation a félicité le Fonds pour les innovations introduites dans le programme, en particulier celle qui consistait à former un certain nombre de femmes aux techniques de planification de la famille et de motivation dans les villages. Cette délégation a souligné la nécessité d'élaborer une documentation sur des méthodes spécifiques pour la fourniture de conseils sur la planification de la famille.

25. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations pour leur soutien chaleureux et leurs suggestions constructives. Il a reconnu que le programme était optimiste mais considérait que cet optimisme était justifié. Contrairement à ce qui avait été fait précédemment au Pakistan, ce programme mettait l'accent sur les zones rurales et faisait largement appel à des bénévoles et à d'autres agents au niveau des villages. Les activités étaient concentrées dans les zones rurales, elles seraient supervisées localement et étayées par une formation adéquate et un stock suffisant de moyens contraceptifs.

26. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil d'administration approuve le cinquième programme de pays du FNUAP pour le Pakistan (DP/FPA/CP/134).

République démocratique populaire lao

27. Le FNUAP a proposé un programme global de quatre ans d'un montant de 3,5 millions de dollars, dont 2,5 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'efforcerait de financer le solde de 1 million de dollars en faisant appel à diverses sources, notamment des sources multibilatérales.

28. Le programme proposé aiderait le Gouvernement à atteindre l'objectif qu'il s'est expressément fixé et qui consiste à réduire les taux de mortalité maternelle et infantile de 25 % d'ici à l'an 2000, notamment en encourageant la maternité sans risques grâce au développement des services de SMI et d'espacement des naissances et à la constitution des capacités nationales nécessaires à l'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement.

29. Plusieurs délégations ont manifesté leur appui pour le programme proposé.

30. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil d'administration approuve le premier programme de pays du FNUAP pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/CP/120).

Amérique latine et Caraïbes

31. L'Administratrice chargée de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a donné un aperçu de la stratégie que le Fonds a récemment adoptée pour cette région. Elle a fait observer que la stratégie en question visait essentiellement à améliorer l'hygiène sexuelle et le comportement procréateur des femmes et plus particulièrement à réduire le nombre des avortements et des grossesses non désirées, y compris chez les adolescentes, et à développer l'usage des moyens de contraception. Elle a ensuite présenté les deux programmes de pays proposés au niveau de la région.

Colombie

32. Le FNUAP a proposé un programme global de quatre ans d'un montant de 5 millions de dollars, dont 3 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il chercherait à financer le solde de 2 millions de dollars en faisant appel à diverses sources, notamment des sources multibilatérales.

33. Les objectifs du programme seraient les suivants : a) élaborer une politique démographique nationale officielle clairement établie ainsi qu'un programme national global en matière de population; b) accroître l'utilisation de méthodes de planification familiale efficaces et réduire les besoins non satisfaits en matière de services de planification familiale; c) faire mieux comprendre les notions de comportement sexuel responsable, de procréation responsable et de planification familiale; et d) renforcer la capacité des institutions à mener des activités dans le domaine de la population, notamment dans le contexte de la décentralisation.

34. De nombreuses délégations ont appuyé vigoureusement le programme proposé. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la collaboration qui existait entre le Fonds et l'Organisation panaméricaine de la santé, notamment parce qu'il était dit au paragraphe 15 du document que les services consultatifs techniques fournis par l'OPS étaient limités dans le programme d'assistance précédent.

35. L'Administratrice a remercié les délégations de leur soutien. Elle a déclaré que le FNUAP avait depuis longtemps des relations de travail excellentes avec l'OPS, dans la région en général et en Colombie notamment. Il avait l'intention de poursuivre cette collaboration étroite mais le rôle qui lui

incomberait en Colombie en tant qu'agent d'exécution serait défini avec le Gouvernement lors de l'élaboration des projets.

36. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil d'administration approuve le deuxième programme de pays du FNUAP pour la Colombie (DP/FPA/CP/123).

Guatemala

37. Le FNUAP a proposé un programme global de quatre ans d'un montant de 3,5 millions de dollars, dont 2 millions seraient imputés sur ses ressources ordinaires. Il s'efforcerait de financer le solde de 1,5 million de dollars en faisant appel à diverses sources, notamment des sources multilatérales.

38. Le programme aurait trois objectifs à long terme : a) élaborer un programme global en matière de population, justifié par une politique démographique et intégré aux autres activités du gouvernement; b) fournir un accès complet aux connaissances, aux informations et aux services nécessaires pour l'exercice du principe de la maternité et de la paternité responsables et du droit des individus de décider librement du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, prévus par la Constitution; et c) faire participer de façon importante les femmes à toutes les activités en matière de population.

39. De nombreuses délégations ont vigoureusement appuyé le programme proposé. Plusieurs d'entre elles se sont toutefois demandé si les événements politiques qui s'étaient récemment produits dans le pays auraient des répercussions sur le programme et quels types de répercussions.

40. L'Administratrice a remercié les délégations de leur soutien. Elle a signalé que l'exécution du programme devait commencer en janvier 1994. Le Fonds n'entrevoit pas de difficultés particulières à cet égard et espérait que la situation au Guatemala serait normalisée d'ici là.

41. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil d'administration approuve le troisième programme de pays du FNUAP pour le Guatemala (DP/FPA/CP/133).

Observations finales

42. Pour conclure, le Directeur exécutif adjoint (Programmes) du FNUAP a distingué trois principaux points qui ressortaient des débats. Le premier concernait la structure et le contenu des rapports sur les programmes de pays. Le FNUAP avait pris note de l'observation formulée par plusieurs délégations, selon laquelle les rapports n'étaient pas suffisamment analytiques ou centrés sur les problèmes. Il réexaminerait le mode de présentation des rapports afin d'apporter les améliorations nécessaires. Le Directeur exécutif adjoint a néanmoins rappelé que les rapports présentés au Conseil se fondaient sur les conclusions et recommandations des rapports du Fonds sur l'analyse des programmes et l'élaboration des stratégies (APES), qui étaient très analytiques et détaillés et que les membres du Conseil pouvaient également consulter.

43. Le deuxième point concernait l'orientation des activités du FNUAP. Certaines délégations estimaient que le Fonds se fixait des objectifs trop ambitieux compte tenu des moyens relativement limités dont il disposait. Le Directeur exécutif adjoint a rappelé aux membres du Comité que l'action du FNUAP

s'inscrivait dans un cadre bien défini : pour être efficaces, les services de planification familiale devaient être étayés par des activités d'IEC, qui elles-mêmes exigeaient des politiques et des programmes bien établis au niveau national pour être viables, qui eux-mêmes nécessitaient des données fiables, pertinentes et actualisées. Le cadre général était donc valable mais il fallait davantage de ressources.

44. Le troisième point concernait la demande adressée au FNUAP pour qu'il inclue dans ses rapports sur les programmes de pays des renseignements sur a) la coordination entre les donateurs dans les pays; b) les besoins des pays en matière de contraception et les modalités envisagées dans les programmes correspondants du FNUAP pour répondre à ces besoins; et c) les facteurs critiques qui contribuent au succès des programmes ou qui s'y opposent. Le Directeur exécutif adjoint a assuré le Comité que le FNUAP fournirait des informations sur ces trois éléments dans tous les rapports qu'il présenterait à l'avenir sur les programmes de pays.
